



DG VII Sécurité sociale d'outre-mer – Pensions

Pour les visites : Rue Joseph II 47 • BE-1000 BRUXELLES

Numéro de compte : C.P. IBAN : BE56 6790 0735 1788 - BIC : PCHQBEBB

Correspondants :
Nadia AnounouTéléphone :
02/509 20 04email :
actuariat-pension-om@onssrszls.fgov.be**DEMANDE DE CALCUL D'UNE PRIME UNIQUE****1. DONNEES PERSONNELLES ¹**Numéro d'immatriculation : -

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité : Sexe : M F

Adresse de correspondance :

☎ Fax : E-mail :

2. PÉRIODES À RÉGULARISER OU À COMPLÉTER

Indiquez la raison pour laquelle la prime unique doit être calculée :

 un complément une régularisation de périodes non payées

Je déclare que ces périodes rentrent en ligne de compte pour participer au régime de la sécurité sociale d'outre-mer suivant les conditions indiquées au dos de ce formulaire.

EMPLOYEUR	PAYS D'ACTIVITE	DEBUT	FIN

Si c'est votre employeur qui verse la prime unique à l'Office, indiquez ci-dessous son nom et éventuellement son numéro d'immatriculation.

Nom de l'employeur : D/ - **3. MONTANT MENSUEL**

Choisissez un montant situé entre un minimum et maximum suivant le "Tarif des cotisations mensuelles" en annexe.

 , EUR Calcul à 9/10 : oui non

En calculant à 9/10 vous renoncez à votre droit éventuel à l'assurance différée soins de santé et/ou à une assurance maladie-invalidité.

La prime est calculée à 10/10 :

- pour chaque période précédant une affiliation récente ;
- si vous n'indiquez pas votre choix.

4. Désirez-vous recevoir une simulation de pension ? oui non

Date :

Signature :

.be

¹ Vos données sont traitées conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Vous pouvez consulter et rectifier vos données à tout moment. Celles-ci sont uniquement utilisées pour traiter votre demande et ne sont pas communiquées à des tiers.